

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00220

EXONERATION VERSEMENT MOBILITE ASSOCIATION AIMCP

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU, Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, AUBOURDY, M. Mme Nicole M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, BOUCHOU. Mme Nicole BRUEL, Régis CADEGROS. M. Stéphanie CALACIURA, M. Mme Denis CHAMBE, Catherine CHAPARD, Mme André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE. Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, DELIAVAL, Mme Marianne M. Philippe DENIS. M. François DRIOL, DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale M. Christian DUMAS. DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, DUVERGER. Isabelle M. Jean M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Marie-Christine GOURBEYRE. Daniel GRAMPFORT. Mme M. Catherine Mme GROUSSON. M. Jacques GUARINOS. M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220519-D20220022010

DATE D'AFFICHAGE :02 juin 2022

M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Jean-Louis ROUSSET, M. Mme M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER. Mme Eveline SUZAT-GIULIANI. M. Marc TARDIEU. Gilles Mme Marie-Christine THIVANT. THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC, Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL, M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA, M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE, Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Julie TOKHI, Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER, Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, M. Ali RASFI, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022 EXONERATION VERSEMENT MOBILITE ASSOCIATION AIMCP

L'Association des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés (AIMCP) de la Loire sollicite son exonération totale du versement mobilité.

Cette association située 39, avenue de Rochetaillée à Saint-Etienne (42100), est administrée par un conseil d'administration composé de 20 membres tous bénévoles, élus pour 3 ans lors des assemblées générales, le conseil est renouvelé par tiers chaque année.

L'association se compose de membres adhérents, de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

C'est une structure départementale de l'association « fédération française des associations d'infirmes moteurs, cérébraux » reconnue d'utilité publique par décret en date du 19 mai 1992, dont le siège social est situé 56^{bis}, rue du Louvre à Paris (75002).

L'AIMCP a pour objet principal de favoriser l'acceptation des personnes en situation de handicap dans la société :

- elle favorise le développement complet des personnes atteintes de paralysie cérébrale dans un milieu le plus adapté possible.
- elle informe l'opinion et les pouvoirs publics de l'existence de personnes atteintes de paralysie cérébrale, de polyhandicaps ou d'handicaps rares,
- elle participe à la création de structures et de services adaptés.

L'article L.2333-64 du Code Général des Collectivité territoriales dispose que peuvent être exonérée du versement mobilité, les fondations ou associations qui remplissent trois conditions cumulatives :

- être reconnue d'utilité publique,
- avoir une activité à but non lucratif,
- exercer une activité à caractère social.

L'association AIMCP répond à l'ensemble de ces trois critères et peut ainsi prétendre à l'exonération du versement mobilité.

<u>Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, autorise l'exonération du versement transport de l'Association des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés (AIMCP) de la Loire à compter du 1^{er} juin 2022 et pour les années ultérieures.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU